



Demande d'info sur le CSP

Par ndenim

Bonjour,
je suis licenciées économique.
je dois rendre mon dossier CSP avant le 5 octobre.
J'ai une auto entreprise créée antérieurement à mon licenciement.

J'aimerais savoir :

1/ est ce que les éventuelles recettes de mon auto entreprise seront déduites de mon allocation si j'accepte de CSP ?

2/ si j'accepte un mi temps en CDI, est ce que mon allocation chômage pourra venir en complément du salaire de ce mi temps ?

car impossible d'obtenir ces informations auprès de pole emploi

Merci
ND

Par Violet

Bonjour ndenim,

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à vos interrogations :

<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/auto-entrepreneur-et-chomage-le-cumul/>

Cordialement